

**LEADER 2023-2027**  
**GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlyère Maurienne**

**FICHE PROJET**

**Aménagement de la Place du 8 mai 1945**

<i>Réf. appel à projet</i>	501-AURAGAL012-FA2-AAP2.1 - <i>Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année</i>
<i>Réf. objectifs</i>	<i>Stratégique</i> : Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social ; Encourager les activités liées à la culture et au patrimoine <i>Opérationnel</i> : <i>Créer, renforcer et/ou mettre en réseau des espaces liés à l'animation de la vie sociale et au « mieux-vivre ensemble », au partage de savoir-faire et de compétences</i>

Date rédaction doc	15/10/2024	Planning prévisionnel projet	24/02/2025 au 02/03/2026
--------------------	------------	------------------------------	--------------------------

Porteur de projet (statut)	<b>Commune de Marthod</b> (public)		
<input type="checkbox"/> Tarentaise	<input checked="" type="checkbox"/> Arlyère	<input type="checkbox"/> Maurienne	
<input checked="" type="checkbox"/> Dimension communale	<input type="checkbox"/> Plusieurs communes	<input type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Marthod, commune de 1339 hab (INSEE 2021) est située dans le Val d'Arly, à mi-chemin d'Ugine et Albertville, et se loge entre trois massifs : le Beaufortain, les Aravis et les Bauges. Elle fait partie des communes du parc Naturel Régional du massif des Bauges.

Au cœur du chef-lieu, se trouve la Place du 8 mai 1945. Cette place manque d'attractivité : absence d'espace de verdure, de bancs, de zones piétonnes. La proximité du parking constituant la Place et le Groupe Scolaire rendent cette zone dangereuse pour les enfants. Elle présente pourtant un fort potentiel du fait qu'elle soit entourée de plusieurs bâtiments participant à l'animation du centre de village :

- la maison des associations (intégrant le cabinet infirmier, la bibliothèque, et les locaux des différentes associations de la commune),
- le groupe scolaire constitué de 100 élèves dont 30 maternelles et 70 élémentaires
- le bâtiment dit « de la poste » (accueillant le café associatif et une salle pouvant accueillir 50 personnes) qui sert également une fois par semaine, à l'association de l'AMAP ainsi qu'aux associations des aînés qui s'y retrouvent pour jouer aux cartes, au scrabble et partager un moment de convivialité autour d'un goûter (provenances des adhérents : Marthod mais également d'Ugine, de Thénésol, d'Allondaz...)
- l'église
- la mairie qui se trouve de l'autre côté de la voie principale du village,
- la salle des fêtes se trouvant un peu plus haut,
- accueil hebdomadaire d'un commerce ambulancier.

La commune a pour projet global de transformer cette place via :

1. La construction d'un restaurant scolaire au milieu de la Place
2. L'aménagement de l'espace public de cette place

La demande de subvention LEADER porte uniquement sur le 2<sup>ème</sup> volet.

Photo de la Place existante



Photo du projet



#### **Objectifs du projet :**

- Créer de la convivialité sur la place du 8 mai 1945 (au moment de l'entrée ou de la sortie de l'école ou encore lors des cérémonies patriotiques, des élections, des cérémonies à l'église)
- Créer un environnement agréable pour favoriser le lien entre tous les habitants
- Construire un espace pour pouvoir organiser des festivités culturelles, musicales, sur le patrimoine de Marthod conjointement avec les associations du village : Histoires et traditions, Echo de cornillon (fanfare), les voix de mon village (chorale), le comité des fêtes. Et étoffer ainsi l'offre d'animation proposée sur la commune

#### **Action Prévue : Aménagement du parvis :**

Suppression de 6 places de stationnement (en sécurisant l'accès aux abords de l'école), désimperméabilisation du sol avec la végétalisation de la place (sur environ 250 m<sup>2</sup>) avec notamment la création d'un jardin thématique, installation de 6 bancs au niveau de la Place.

Les allées de la Place seront en béton désactivé.

Les eaux pluviales de la place seront dirigées dans les différents espaces verts afin de bénéficier d'une irrigation naturelle de nos massifs.

**Public cible :**

Cette transformation de place servira autant pour les écoliers et l'équipe éducative, que leurs parents, les administrés les associations mais également pour les participants aux différentes manifestations (Savoie et une partie de la Haute Savoie)

**Résultats attendus :**

La Place du 8 mai 1945 gagne en fréquentation, des personnes de tout âge s'installent et discutent, les appréciations du public sont positives, plus de festivités organisées.

**REPONSES AUX CRITERES D'EVALUATION**

**Prise en compte de la transition énergétique et écologique, Innovation**

L'aménagement de la place favorisera l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts présents comprenant des massifs d'arbustes et plantes vivaces ainsi que des arbres.

Le choix de plantes mellifères (favorisant davantage la biodiversité) n'a pas été retenu à la suite des échanges avec l'équipe enseignante (piqûres d'insectes).

Concernant les eaux pluviales ne pouvant pas être infiltrées dans les espaces verts, une cuve de rétention sera installée pour redistribuer dans le réseau d'eaux pluviales avec un débit de fuite afin d'éviter une surcharge du réseau.

La multiplication des espaces verts et notamment des arbres permettra de bénéficier d'une place ombragée afin d'éviter les îlots de chaleur.

La suppression de l'enrobé existant sur 450m<sup>2</sup> avec la végétalisation de la place (sur environ 250 m<sup>2</sup>) et notamment la création d'un jardin thématique (sur environ 35 m<sup>2</sup>).

Les allées de la Place seront en béton désactivé (sur environ 230 m<sup>2</sup>).

L'aménagement de la place aura aussi un fort impact sociétal : un lieu extérieur pour se retrouver.

**Valeur ajoutée par rapport à l'existant**

La place va devenir un endroit agréable avec la suppression du parking, de l'enrobé et la réalisation d'une place piétonne végétalisée. La place (et le groupe scolaire) seront également sécurisée avec la mise en place d'une barrière. Cette place redynamisera le cœur du village.

**Concertation, approche partenariale**

Le projet d'aménagement de la place est parti de plusieurs constat dont :

- Absence de sécurisation de l'entrée du Groupe Scolaire
- Absence d'une place piétonne de village
- Présence d'un îlot de chaleur en cœur de village
- Présence d'une surface imperméabilisée importante n'apportant aucune plus-value à la place
- Stationnement suffisant dans le Chef-Lieu

Les aménagements proposés découlent d'un travail associant le service technique et élus de la Commune de Marthod et du maître d'œuvre GROUPE EOLE ARCHITECTE avec son co-traitant SINEQUANON, en charge des aménagement extérieurs.

Une concertation a eu lieu auprès des délégués de parents d'élèves et des instituteurs. Une réunion publique a été organisée en juin mais n'a enregistré que très peu de participants.

**Innovation**

L'idée du jardin à thème est de retrouver des principes d'interaction avec les végétaux le long du parcours afin d'éveiller les sens des élèves.

La clôture Sud (directement visible depuis la place) est travaillée dans un esprit de carrelats bois verticaux tenus entre eux par un élément de serrurerie fin.

Le revêtement des allées en béton désactivé permet de proposer un revêtement de qualité et pérenne. Ce type de revêtement évite l'absorption de la chaleur dans les allées.

La palette arborée pour l'ensemble de l'aménagement prévoit des essences rustiques, pour une grande capacité d'adaptation du milieu. Les essences d'arbustes et cépées viendront renforcer la biodiversité. Les végétaux sont choisis pour leur intérêt tout au long de l'année par leur feuillage, leur floraison de longue durée (avec un échelonnement tout au long de l'année).

**Suivi-évaluation envisagés**

Suivi de l'usage de la place (observations et discussions avec les usagers de la place, comptage des festivités culturelles)

**Effet levier de la subvention**

Une subvention LEADER de 40 000€ ne représentera certes que 32,53% du volet aménagement de la place. Pour autant ce serait 40 000€ de moins en autofinancement de la Commune – que la Commune pourrait allouer à une autre opération : Création d'une aire de jeux sur le côté de la Place

**ASPECTS FINANCIERS****Type de dépenses**

Investissement                       Fonctionnement                       Investissement & fonctionnement

**Montant total prévisionnel (€ HT) : 122 979 €**

**Montant de dépenses éligibles présentées (€ HT) : 122 979 €**

**Plan de financement prévisionnel**

FEADER (LEADER)	Cofinancement DETR	Autofinancement	TOTAL
32,53 %	20 %	47,47%	100 %
40 000 €	24 595,20 €	58 383,80 €	122 979 €